

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
(ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE –
TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN CLIMATISATION ET
CONDITIONNEMENT D'AIR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ...,
sur avis conforme du Conseil général

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE – TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN CLIMATISATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant et à l'étudiante, en situation d'activités professionnelles ou d'intégration professionnelle, organisées en entreprise ou en institution, sous la forme de stage groupé ou hebdomadaire, [de projets], voire de stage d'une journée, de visite d'entreprise, de découverte de nouvelles technologies dans les Centres de Technologie Avancée ou les Centres de Compétences, dans le respect de la législation en vigueur et conformément à une convention de stage :

- ◆ de développer ses capacités à mobiliser les compétences théoriques relationnelles et techniques et à exercer les compétences métier de technicien/technicienne en climatisation et conditionnement d'air ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant activement aux différentes tâches du métier ;
- ◆ de participer à la résolution de problèmes et au développement de projets dans le respect d'une démarche qualité interne ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage/carnet de stage/portfolio conformément aux consignes établies ;
- ◆ de développer une pensée critique dans ce rapport de stage/carnet de stage/portfolio.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Compétences à maîtriser (CM), visées dans le profil CCPQ ou SFMQ concerné, en référence au tableau de la circulaire générale 9333 relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études, fixant la correspondance entre les orientations d'études des 6e et des 7e années qualifiantes.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

La réussite d'un troisième degré de transition ou de qualification technique (CQ6) suivant :

- TQ Electricien automatique/ Electricienne automatique
- TQ Technicienne/ Technicien en électronique
- TQ Technicien/ Technicienne du froid
- TQ Technicienne/ Technicien en équipements thermiques
- TQ Technicien/Technicienne frigoriste (pour accès en 2026-27)
- TTr Scientifique industrielle : électromécanique

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

En situations d'activités professionnelles et d'intégration professionnelle, en respectant les consignes fournies par les partenaires du stage, en toute autonomie, en disposant du matériel et de l'équipement en quantité suffisante, dans le respect des symboles utilisés, dans le respect des consignes, de l'esthétique technique, des règles professionnelles, des réglementations en vigueur, des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement, en utilisant le vocabulaire technique de la profession et en développant des compétences de communication,

l'étudiant/ l'étudiante sera capable pour des installations en climatisation et conditionnement d'air :

- ◆ d'effectuer :
 - la réalisation et mise en service d'une installation
 - la maintenance préventive d'une installation.
 - la maintenance curative, réparation ou aménagement d'une installation ;
- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer activement, aux différentes activités du métier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités/carnet de stage/portfolio décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise, les différentes tâches exécutées, une analyse critique et réflexive de sa fonction et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel propre au soin, la maîtrise gestuelle,
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,

- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement

4. PROGRAMME

Dans le cadre des finalités de la section de technicien en climatisation et conditionnement d'air,

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiante/ l'étudiant sera capable de/d' :

- ◆ respecter :
 - le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
 - les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- ◆ observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux et à l'utilisation du matériel ;
- ◆ adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ communiquer avec la personne-ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
- ◆ travailler en équipe ;
- ◆ participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport/carnet de stage/portfolio;
- ◆ tenir à jour un rapport/carnet de stage/portfolio en utilisant les outils informatiques adéquats.

Sur le plan de la pratique professionnelle :

- ◆ appliquer les connaissances en électricité nécessaires à la vie professionnelle ;
 - choisir la méthode et l'appareillage de mesure qui convient le mieux à la situation,
 - vérifier l'état de fonctionnement ou de non fonctionnement des moteurs et des composants annexes, des appareils de commande, de sécurité ... et en déterminer les causes principales,
 - réaliser et/ou vérifier les connexions, les câblages et montages des moteurs et coffrets utilisés en climatisation,
 - changer les éléments défectueux,
 - vérifier, régler et/ou modifier les paramètres de l'installation,
 - maîtriser les unités, l'estimation de l'ordre de grandeur et interpréter les mesures.
- ◆ appliquer les connaissances en électronique, nécessaires à la vie professionnelle ;
 - choisir la méthode et l'appareillage de mesure qui convient le mieux à la situation,
 - vérifier l'état de fonctionnement ou de non fonctionnement des variateurs, capteurs et télécommande,
 - réaliser et/ou vérifier les connexions, les câblages et montages,
 - changer les éléments défectueux,
 - vérifier, régler et/ou modifier les paramètres de l'installation.

- ◆ appliquer les connaissances en mécanique nécessaires à la vie professionnelle ;
 - choisir la méthode et l'appareillage de mesure qui convient le mieux à la situation,
 - vérifier l'état de fonctionnement ou de non fonctionnement des compresseurs, ventilateurs et de leurs composants annexes, des appareils de commande, de sécurité ... et en déterminer les causes principales,
 - réaliser et/ou vérifier les accouplements, les fixations, les raccords et montages,
 - changer les éléments défectueux,
 - vérifier, régler et/ou modifier les paramètres de l'installation,
 - vérifier et régler les positions,
 - vérifier les transmissions, les roulements, l'équilibrage et les frottements, ...
- ◆ appliquer les connaissances en chauffage nécessaires à la vie professionnelle ;
 - déterminer si le problème de fonctionnement de l'installation de climatisation provient du système de chauffage,
 - maîtriser les bases sur les composants nécessaires à la production de chaleur.
- ◆ maîtriser et appliquer les connaissances en production du froid et chaud nécessaires à la vie professionnelle ;
- ◆ appliquer les connaissances en ventilation nécessaires à la vie professionnelle ;
- ◆ appliquer les connaissances en humidification et déshumidification nécessaires à la vie professionnelle ;
- ◆ appliquer les connaissances en filtration nécessaires à la vie professionnelle.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités de l'entreprise qui accueille l'étudiant/ l'étudiante et de lui en communiquer le résultat ;
- ◆ de communiquer à l'étudiante/ l'étudiant le résultat d'observations et de ses entretiens avec la personne-ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du rapport/carnet de stage/portfolio ;
- ◆ d'informer la personne-ressource dans l'entreprise des droits, devoirs et responsabilités de l'entreprise et de contrôler l'application de la convention de stage ;
- ◆ d'organiser, au sein de l'institution scolaire et en partenariat avec l'entreprise, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant/ de l'étudiante ;
- ◆ d'évaluer l'étudiante/ l'étudiant selon les modalités fixées par le Conseil des études.

5. CHARGE DE COURS

La personne chargée de cours sera un enseignant/ une enseignante ou une experte/ un expert.

La personne experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant/ Etudiante : 320 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage

7.2.1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes Par groupe max de 10 étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle : climatisation et conditionnement d'air	PP	O	20
Total des périodes			20